

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale du Lot

**Service**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R914-5, R. 914-6 ; R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;

**DIME privé**

Vu le décret n°2018-235 du 30 mars 2018 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

Vu l'arrêté du 02 mars 2022 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat au 06 avril 2022

Dossier suivi par  
Christel Lombard  
Téléphone  
05 67 76 53 84  
Mél

Vu l'arrêté du 06 avril 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte départementale de l'Aveyron

Vu l'arrêté du 06 avril 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte départementale de l'Aveyron

ia12-dime-privé@ac-  
toulouse.fr

Vu l'arrêté du 24 mai 2022 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat.

279 Rue Pierre Carrère  
BP3117  
12031 RODEZ CEDEX 9

Vu le procès-verbal du dépouillement des scrutins organisés le 08 décembre 2022, pour le renouvellement des représentants des maîtres à la commission consultative mixte départementale de l'Aveyron.

## ARRETE

### **Article premier**

Sont nommés pour une période de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Membres de la commission consultative mixte départementale de l'Aveyron chargés d'exprimer un avis sur le classement indiciaire des maîtres de l'enseignement primaire privé sous contrat avec l'Etat :

#### **1 – Représentants de l'Administration**

##### **1-1 Titulaires**

Monsieur Xavier PAPIILLON

Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Lot

Monsieur PASTOR Didier – IEN Cahors 1 - adjoint à l'IA-DASEN

##### **1-2 Suppléants**

Madame AVRIL Karine – secrétaire générale

Madame GIRAUD Anne – IEN Cahors 2

**2. - Représentants des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement primaire privé et des maîtres agréés des classes spécialisées sous contrat accueillant des enfants et adolescents handicapés :**

**2-1 Titulaires**

SPELC

Madame FRANCOIS Gladys – Professeure des écoles – IME Genyer à Cahors

FEP CFDT

2/2 Madame SANCHEZ Marie Noëlle - Professeur des écoles - Ecole privée Ste Hélène à Gramat

**2-2 Suppléants**

SPELC

Madame CAILLARD Noëllie - Professeure des écoles – Ecole privée St Etienne à Cahors

FEP CFDT

Madame MARTIN Fabienne- Professeure des écoles – Ecole privée St Etienne à Cahors

**3 – Représentante des directeurs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat**

SNCEEL

Madame SIMON Sandrine – directrice – Ecole privée Jeanne d'Arc à Figeac

**Article second**

La secrétaire générale de la DSDEN du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Rodez, le 09 décembre 2022

L'inspecteur d'académie,  
directeur des services départementaux  
de l'Education Nationale du Lot

Xavier PAPILLON

